

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 02 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 12 Présents : 9 Pouvoir(s) : 0

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. John BECHET Mme Héléna BRACHET, M. Laurent ROHART, Mme Gaëlle BLANC, Monique CHAPPUIS, M. Gérard CHANEL, Mme Fabienne CHANEL,

Absent(s) excusé(s) : M. Bastien FLACON, M. Jean-Paul ARANDEL

Absente : Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir(s) :

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle BLANC

OBJET DELIBERATION N° 2023-05-24**RETRAIT DÉLIBÉRATION 2023-01-04 DU 10 JANVIER 2023 AUTORISANT LA SIGNATURE
D'UN BAIL COMMERCIAL DÉROGATOIRE DE COURTE DURÉE POUR LE CAMPING**

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 10 janvier 2023, a autorisé Mme le Maire à signer un bail commercial dérogatoire de courte durée, délibération 2023-01-04.

La Commune a reçu le 23 mars 2023, un courrier du Préfet demandant le retrait délibération 2023-01-04 pour cause d'irrégularité.

En effet, la délibération 2020-07-19 du 10 juillet 2020, consent à Mme le Maire une délégation afin de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Dans le cas présent, la décision revenait à Mme le Maire de prendre seule la décision et non au Conseil Municipal qui lui peu émettre un avis.

Mme le Maire propose de retirer la délibération 2023-01-04 du 10 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

RETIRE la délibération 2023-01-04 du 10 janvier 2023, autorisant la signature d'un bail commercial dérogatoire de courte durée pour le camping.

 Le Maire


La secrétaire


Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Publié sur le site internet de la commune le :
09 mai 2023

GIRARD Marie-Pierre – Maire : Auteur de l'acte